

## Présentation dynamique de l'épreuve H.C.

-----  
**Le 8 janvier 2020**

### **Présents :**

#### **Pour l'administration :**

#### **D.S.R :**

- Claire WANDEROILD, adjointe au sous-directeur ERPC
- Frédéric GILLODES, BRPCE
- Céline JALLET, BRPCE

Référents groupe MOTO

#### **Pour le SANEER :**

- Martine FOLTZER, SGA
- Olivier MACHELE, SN

Une délégation de l'UNSA-SANEER s'est rendue sur la piste moto du centre des examens de Rungis (94) afin de participer à une nouvelle présentation dynamique de l'exercice hors-circulation moto.

Tout comme le 14 octobre dernier, le but de cette présentation était de nous soumettre différents scénarios. Nos homologues n'ayant pas souhaité assister à la précédente présentation, la DSR nous a donc proposé une nouvelle simulation d'une session d'examen avec 6 candidats de niveaux différents. La simulation portait sur la vérification administrative de l'identité du candidat ainsi que de son équipement, la saisie sur la tablette, l'exercice hors circulation et la retranscription des résultats sur la tablette.

Ce nouvel exercice a confirmé notre chronométrage initial, réalisé lors de la précédente présentation sur la durée pratique de cette session sachant que nous avons eu à effectuer des simulations de candidats de niveaux distincts :

- 2 candidats ayant réussi leur HC au premier essai,
- 2 candidats ayant réussi leur HC au 2ème essai,
- 2 candidats ayant un résultat défavorable à la suite des 2 essais avec interruption en cours d'examen.

Nos homologues ont constaté que l'unité retenue pour effectuer cet exercice hors circulation, de 10 minutes par candidat est suffisante.

La DSR nous rappelle la chronologie de l'épreuve hors circulation :

- vérification de l'identité du candidat, saisie dans la tablette,
- vérification visuelle de l'équipement du motard (équipement adapté à la pratique de la motocyclette),
- exercice sans l'aide du moteur : poussée avant/arrière,
- réalisation de l'exercice tout-en-un,
- retranscription des résultats sur la tablette ainsi que sur le bordereau d'examen.

### **Vérification administrative**

Lors du chronométrage, la vérification administrative (identité/équipement) ainsi que la saisie sur la tablette des 6 candidats a été mesurée à 7 minutes 30 soit une moyenne de 1 minute 15 par candidat.

### **Exercice sans l'aide du moteur**

Concernant l'exercice sans l'aide du moteur, l'exercice est effectué sur une distance courte, ligne droite en avant et arrière, réalisé en moins d'une minute. La DSR nous informe que le candidat ne bénéficie que d'un seul essai pour cet exercice et il ne pourra plus modifier le placement.

Le SANEER souhaite savoir si le candidat pourra repositionner sa machine avant de débiter l'exercice « tout-en-un ».

La DSR nous indique qu'aucun repositionnement ne sera admis.

### **Réalisation dynamique de l'exercice tout-en-un**

- Dans le cas d'un candidat effectuant l'exercice sans l'aide du moteur et réussissant du premier coup l'exercice tout-en-un, les chronos pris sont d'environ 3 minutes 30.
- Dans le cas d'un candidat effectuant l'exercice sans l'aide du moteur et réussissant au deuxième essai l'exercice tout-en-un, les chronométrages relèvent un temps de 6 minutes.
- Dans le cas de candidats échouant les deux exercices hors circulation avec interruption de l'examen lors du deuxième essai, les temps sont en moyenne de 3 minutes.

### **Constat :**

Sur l'ensemble de la simulation proposée par la DSR, pour 6 candidats, il aura fallu 48 minutes sur les 60 minutes octroyées en incluant l'utilisation de la tablette ainsi que les « temps-morts » entre chaque essais (si nécessaire) et ceux entre chaque candidats.

Monsieur GILLODES nous confirme que le découpage sera de 42 unités (avec un découpage type de 24 unités le matin et 18 l'après-midi).

Il nous informe aussi qu'un suivi de la réforme sera mis en place dès que celle-ci sera effective.

Madame JALLET nous précise qu'une mise à jour de l'APEP temporaire sera faite au moment de la réforme afin d'intégrer la date ETM et d'afficher les deux différentes dates (ETG et ETM), et qu'une nouvelle mise à jour interviendra dès le 1<sup>er</sup> septembre afin de laisser la seule date ETM à l'écran.

Madame WANDEROILD souhaite que la dernière version de la procédure moto nous soit transmise.

### **Rédacteurs :**

Martine FOLTZER,  
Olivier MACHELE.



UNSA - SANEER  
BP 2  
91590 LA FERTE ALAIS

